



RECU EN PREFECTURE

Le 16 novembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201105-D00621010-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 05 novembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

**Étaient présents à la CCI :** M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (arrivé à la question n° 11), M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

**Étaient présents en visio-conférence (avec possibilité de procuration de vote) :** M. Guillaume BAILLY, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Sadia GHARET, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Thierry PETAMENT, Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF

**Secrétaire :** M. Damien HUGUET

**Étaient absents :** Mme Elise AEBISCHER, M. Philippe CREMER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Jean-Hugues ROUX

**Procurations de vote :** Mme Elise AEBISCHER à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 11), Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Damien HUGUET, Mme Julie CHETTOUH à Mme Frédérique BAEHR, M. Sébastien COUDRY à M. Nicolas BODIN, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, M. Cyril DEVESA à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Marie ETEVENARD à M. Anthony POULIN, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Maxime PIGNARD (jusqu'à la question n° 10), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Myriam LEMERCIER à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Claudine CAULET, M. Thierry PETAMENT à Mme Marie LAMBERT, Mme Françoise PRESSE à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER, M. Gilles SPICHER à Mme Pascale BILLEREY, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI

**OBJET :** DSP Crématorium de Besançon - Société OGF - rapport annuel 2019

Délibération n° 2020/006210

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
**Crématorium de Besançon**  
**Société OGF**  
**Rapport annuel 2019**

**Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint**

	Date	Avis
CCF	14/10/2020	Favorable unanime
Commission n° 1	14/10/2020	Favorable unanime

**Résumé :**

La Ville de Besançon a confié la gestion et l'exploitation du Crématorium à la Société OGF, via un contrat de concession de service public. En respect des dispositions légales, le délégataire soumet au Conseil Municipal le compte rendu de ses activités au titre de l'année écoulée.

**I. Les principales caractéristiques du contrat de concession de service public**

Objet : La Collectivité confie au délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.

Date de signature : 22 juillet 2010, avec date d'effet le 1<sup>er</sup> août 2010

Durée : 12 ans – Echéance le 31 juillet 2022.

Caractéristiques générales du contrat : La Collectivité met à disposition du délégataire des biens immobiliers et mobiliers.

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire assure l'entretien, la maintenance et le renouvellement des biens dans les conditions prévues au contrat.

Le délégataire a pour missions principales :

- l'ensemble des opérations liées à la crémation, en particulier l'accueil et l'accompagnement des familles, y compris les formalités administratives
- l'organisation de cérémonies à la demande des familles ou de leur mandataire
- la gestion des salles
- la gestion, l'entretien, le contrôle et le maintien aux normes des installations techniques.

Délégataire : OGF (suite au rachat d'ATRIUM en 2018) Paris, dont le Président est M. Philippe LEROUGE.

Le directeur de secteur opérationnel est M.BLANCHARD

**II. Activité – Qualité du service**

A/ Evolution de la mortalité en France

En 2019, 612 000 personnes sont décédées en France, soit 2000 de plus qu'en 2018. Du fait de l'arrivée de la génération du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter. L'été 2019 a été marqué par deux canicules intenses qui ont touché en particulier les plus de 75 ans.

Parallèlement, le nombre de crémations en France évolue régulièrement à la hausse, pour atteindre 234 161 en 2019, soit 38,3% du nombre des décès.

## B/ Analyse de l'activité à Besançon

Nombre de crémations hors pièces anatomiques :

année	nombre	évolution
2015	761	
2016	718	-5.7 %
2017	786	+9.5 %
2018	970	+23.4 %
2019	877	- 9.6 %

La répartition en 2019 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 833
- Enfants : 13
- Crémations à titre gratuit : 6
- Exhumations : 25

La proportion d'adultes hommes est de 56,1%, pour 43.9% de femmes.

Cette activité se traduit par un nombre de crémations mensuelles allant de 62 à 90 opérations (hors mois de juin – période de fermeture technique).

Le crématorium de Besançon Saint Claude accueille des crémations de l'ensemble du Département du Doubs et de la Haute-Saône. Il est donc peu pertinent de faire un rapprochement avec le nombre de décès sur la seule commune de Besançon.

Pour mémoire, la forte augmentation des crémations enregistrées en 2018 correspondait à la fermeture technique du crématorium d'Avanne (également géré par OGF). Le crématorium de Besançon avait ajouté des créneaux supplémentaires afin d'absorber le surcroît d'activité. C'est le cas inverse en 2019.

Rappelons que cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne, Besançon, Lons le Saunier (gérés par OGF) Dôle et Héricourt pour un volume total de 4 592 crémations en 2019, en progression de 9.2 % par rapport à 2018.

## C/ Qualité de service

### 1. Journée Temps de Mémoire

Le Crématorium de Besançon conduit des actions destinées à accompagner le public. Ainsi, une journée Temps de Mémoire a été organisée le 9 novembre 2019, réunissant environ 110 personnes. La cérémonie a été particulièrement bien accueillie et les familles ont apprécié ce temps d'échange.

### 2. Enquête de satisfaction

A chaque opération de crémation, une enquête de satisfaction est remise aux familles accompagnée d'une enveloppe pré-affranchie. Par ce processus, le choix est donné aux familles de répondre ou non au questionnaire, qui comprend une grille d'évaluation des prestations et un espace d'appréciation libre.

Une restitution trimestrielle des résultats est assurée par une société indépendante. 28 questionnaires (contre 72 en 2018) ont été retournés, et les 5 critères : facilité à trouver le crématorium (signalétique), accueil, informations et réponses aux questions, hommage lors de la remise des cendres, accompagnement au jardin du Souvenir affichent tous un taux excellent compris entre 96% et 100 % de satisfaction.

Une difficulté reste celle du stationnement lors de cérémonies simultanées entre le crématorium, le cimetière Saint Claude et le funérarium à proximité.

### 3. Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à la Ville de Besançon pour contribuer au financement des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes.

## III. Conditions d'exécution du service

### A/ Biens mis à disposition

La Ville de Besançon met à disposition des biens immobiliers et mobiliers. Le bâtiment comprend notamment un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle complémentaire et deux salles d'attente, une salle de remise des cendres. Sur la partie technique, le bâtiment comprend notamment la salle introduction et la salle du four.

Le site a été temporairement fermé du 27 mai au 24 juin, pour réaliser le rebriquetage du four, opération de maintenance technique qui a lieu environ tous les 5 ans et nécessite la fermeture des installations.

### B/ Horaires d'ouverture

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 puis 13h30 à 18h
- Le samedi de 8h30 à 12h30

Les horaires n'ont pas fait l'objet de modification en 2019

### C/ Effectifs

Trois personnes, dont la responsable, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles (y compris accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site).

Ces salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site de Besançon, OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales. Par ailleurs, OGF apporte les ressources juridiques, financières et techniques pour l'ensemble des sites via son siège national.

### D/ Tarifs

Les tarifs 2019 ont été votés par le conseil Municipal du 17 janvier 2019.

### E/ Habilitations

L'agrément de conformité des installations a été délivré par l'Agence Régionale de Santé en 2014. Il court jusqu'au 9 décembre 2020.

## IV. Données financières

Leader des services funéraires en France, le groupe OGF est en charge de 1 130 agences, 576 maisons funéraires et 78 crématoriums (soit la moitié du parc privé français). Fort de 6400 collaborateurs, il a organisé près de 121 000 obsèques en 2018-2019, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 610 M€.

Les ratios financiers du Groupe, publiés au niveau national, sont satisfaisants.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

A/ Chiffres clés de la concession bisontine en K€ :

En k€	2016	2017	2018	2019
<b>Résultat net</b>	<b>- 163</b>	<b>- 119</b>	<b>- 33</b>	<b>-66</b>
Chiffre d'affaires	297	327	400	374
Masse salariale	121	100	69	93
Frais financiers/emprunt	48	36	33	25
Amortissements	158	156	152	149

Comme chaque année au vu de l'impact fort des dotations aux amortissements et des frais financiers à la suite des imposants travaux de rénovation en 2014--2015, la concession enregistre un nouveau déficit. Hormis ces deux postes, le résultat serait excédentaire, le chiffre d'affaires issu des crémations et de la location de salle couvrant les dépenses de fonctionnement courantes.

La masse salariale a augmenté du fait du renforcement de l'équipe à 3 personnes.

L'année 2019 enregistre par ailleurs les coûts de maintenance du four (37 K€) et du système d'inspection au rayon X (8 K€).

Les charges indirectes (gestion des ressources humaines, finances, services informatiques, etc..) sont issues d'une péréquation au niveau du groupe OGF et affectées pour leur part à chaque Crématorium.

B/ Liens juridico-financiers avec la Ville de Besançon

Le Conseil Municipal a été sollicité en 2019 sur le rapport annuel du délégataire 2018 et sur le vote des tarifs 2019.

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a versé une redevance d'occupation de 22 000 € à la Ville de Besançon au titre de l'année 2019.

OGF a facturé à la Ville de Besançon les couts de crémations (624€ TTC en 2019).

Enfin, la société ORTHOMETALS a versé au titre de la valorisation des déchets métalliques issus des crémations, un montant de 7 630,42 € à la Ville de Besançon en 2019.

### Conclusion

Les engagements contractuels sont respectés par OGF. La qualité du service et les prestations rendues sont appréciées. Les déficits financiers successifs ne remettent pas en cause la continuité du service à Besançon.

**A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon par la Société OGF, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par la Ville de Besançon à cette société.**

Pour extrait conforme  
La Maire,



Anne VIGNOT